

L'an deux mille quinze et le huit Décembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 1^{er} Décembre 2015.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sophie MARQUET

Après lecture donnée par Hervé GUERIN, le compte rendu de la dernière réunion en date du 05 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

001- VOIRIE :

La commission voirie de la commune et J-François LACAMPAGNE, délégué communautaire à la voirie, ont réalisé une visite du réseau, afin de répondre au questionnaire de la communauté relatifs aux travaux d'entretien ou de grosses réparations à entreprendre pour 2016.

En ce qui concerne les gros travaux seule la route de « Rippes » est concernée par rapport à une fissure importante sur 100 mètres linéaires. Pour ce qui est des travaux d'entretien , la commission a relevé la présence d'herbe au milieu de plusieurs voies revêtues à savoir : « Larrat, Berdon, Boyhaou, Bancon, Le Luc, Chicot » .

002- TRAVAUX COMMUNAUX :

Menuiseries Logement :

Les travaux sont terminés, rien à signaler de particulier, la dépense va être mandatée sur 2015 comme prévu.

Assainissement Logement Presbytère :

Les travaux seront programmés en 2016.

Eclairage Public :

Au niveau de l'éclairage public un point situé dans le bourg qui est en panne ne peut être réparé du fait que les lampes utilisées ne sont plus aux normes. Le Syndicat d'Energie Electrique qui est chargé de l'entretien par convention, nous a de nouveau proposé de mettre l'ensemble du parc aux normes ce qui implique de changer sept foyers. Le Maire a demandé un devis qui s'élève à 3 699.00 € TTC. Le Conseil Municipal décide de la mise aux normes de l'ensemble de l'éclairage et autorise le Maire à accepter le devis proposé.

Piste Forestière de Pinon :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASA de DCFCI a réalisé les travaux de mise aux normes de la Piste de Pinon, il informe le Conseil qu'il a pris un arrêté interdisant son utilisation pour laisser stabiliser le sol au moins pendant l'hiver.

-003- MODIFICATION BUDGET COMMUNAL N°3./015 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. En effet, il est nécessaire de modifier une subvention de fonctionnement attribuée sur le budget primitif à un bénéficiaire par erreur et de proposer une subvention exceptionnelle à l'ASA de DFCI pour l'encourager dans les aménagements de Défense des Forêts sur la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget Communal 2015 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Cpte 61523 : Entretien de Voirie et Réseaux : - 1 000.00
Cpte 6574 : Subvention de Fonctionnement aux organismes :
Bénéficiaire AFM TELETHON : - 40.00
Bénéficiaire ART CULTURE LOISIRS : + 40.00
Cpte : 6748 Autres Subvention exceptionnelles :
Bénéficiaire ASA de DFCI de GRIGNOLS : + 1000.00

-004- PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de Martine MASSE, agent qui intervient pour les remplacements à l'Agence Postale et pour l'entretien des Locaux Communaux à raison de 20 Heures par mois. Elle remplit les conditions pour passer en contrat à durée indéterminée. Le Conseil Municipal est favorable et autorise le Maire à passer le contrat aux conditions réglementaires définies.

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire.

Conventions utilisations locaux communaux :

Les conventions de mises à disposition des locaux municipaux ont été reconduites avec les communes notamment pour les ALSH et les Points d'Accueil Jeunes. Il est à noter que la ville de Bazas continue à mettre gratuitement à disposition les équipements extérieurs comme les stades, le fronton ; par contre elle souhaite une compensation financière pour l'utilisation du Gymnase et du Hall Polyvalent pour le chauffage, le Conseil Communautaire ne souhaite pas passer de convention et payer de location pour ces locaux.

Création d'une Société Publique Locale :

La Communauté de Commune de Bazadais en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Gironde souhaite créer une Société Publique Locale. Elle aura un champ d'intervention qui sera très large et pourra permettre de mener des opérations d'aménagement notamment le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, le développement des loisirs et du tourisme, les équipements collectifs, la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne, le renouvellement urbain, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti.

Pour la Communauté de Communes, elle concernera essentiellement le développement économique et éventuellement quelques équipements publics. Elle peut mener toutes les études correspondant aux opérations d'aménagement.

PLU de BAZAS

Le PLU de BAZAS est présenté devant le Conseil Communautaire pour être arrêté. Le Conseil Communautaire après présentation des travaux et des diverses étapes de ce dossier n'a pas souhaité arrêter ce PLU et a reporté au moins de Février cette décision.

OFFICE DE TOURISME

La fréquentation de l'Office de Tourisme a connu une augmentation de 18 % .

PACTE FINANCIER ET FISCAL :

La réunion de présentation a eu lieu à Grignols pour lancer ce projet. Un comité d'élus et de techniciens va être mis en place. Les premières conclusions sont attendues pour Avril 2016.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion de la Commission Voirie.

Fauchage accotements :

Le premier passage a été terminé le 28 Septembre sur toutes les communes, la fin des travaux est prévue pour la fin Janvier. La convention d'une durée initiale de trois ans a été dénoncée.

Lors de la mise en concurrence le passage du lamier qui permet de broyer les haies et autres végétations n'a pas été prévu par cette entreprise et ne faisait pas partie de l'offre de base ce qui peut expliquer les différences dans les offres.

Chemins de randonnées :

Ils sont entretenus par les employés de la CDC et parfois manuellement.

Budget Voirie :

Des crédits inutilisés au niveau de la voirie en 2014 d'un montant de 80 000 euros ont été réaffectés au budget général. Ces crédits font défaut pour le remplacement d'un camion gravillonneur.

J-François LACAMPAGNE fait remarquer que le budget consacré à la voirie ne cesse de réduire, à ce jour pour les gros travaux, des crédits de 350 000 € sont ouverts avant la fusion il était consacré environ 500 000 € pour la moitié du linéaire actuel.

006- LES SYNDICATS :

SICTOM :

J-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du 25 Novembre.

La CDC du Bazadais va adhérer au SICTOM l'ensemble de son territoire, pour l'heure seules les communes de l'ex CDC Captieux/Grignols en faisaient partie. Les agents qui collectaient les Ordures Ménagères sur Bazas changent donc de statuts.

Le Préfet prévoit dans le cadre de la Loi NotRe la fusion du SICTOM et de l'USSGETOM afin de ne plus faire qu'une seule entité. Le territoire couvert passe à 66 000 Habitants
La rive droite a demandé une déchetterie et celle de Langon doit être refaite.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du Comité Syndical.

Suite aux attentats du 13 Novembre et suivant les prescriptions de sécurité un filtrage aura lieu au portail avec un contrôle visuel des sacs. Un exercice de confinement des élèves est prévu pour le 14 Décembre. Un arrêté municipal a été pris pour interdire le stationnement à proximité du groupe scolaire

La commune d'Antagnac a sollicité le SIVOS pour la fourniture de repas pour leur école. Le SIVOS a répondu favorablement à cette demande au caractère urgent, les tarifs ont été fixés à 4 € pour les repas enfants et 4.50 pour les repas des adultes.

SIVOS de BAZAS :

Paulette SARRAZIN et Virginie LE PROVOST donnent le compte rendu de la réunion du 26 Novembre, une réunion prévue le 17 Novembre ayant été annulée faute de quorum.

Les bus sont complets avec 65 élèves de moyenne et deux circuits sont en sur effectifs sur Captieux et Bernos.

Problème pour les internes qui sont en liste d'attente.

Au niveau des inscriptions les dossiers peuvent être envoyés mais obligation de prendre les cartes au bureau.

Le montant des impayés est de 11 627 en Octobre 2015, il était de 15 000 € à la même période 2015.

Pour les modifications des circuits la commune est concernée par l'arrêt de Mitton. Le Maire indique qu'il n'a pu aller sur place lors de la décision, car il a été avisé au moment même, appel à 9 Heures pour 9 H 30.

Une nouvelle réunion sur le terrain, a eu lieu, avec le Centre Routier, il était présent, malgré une invitation très tardive, la commune va demander au Conseil Départemental un abri bus qui sera situé route de Bazas pour dégager le rond-point et garantir une meilleure sécurité pour les enfants.. Après contact auprès du Syndicat et des familles et renseignements auprès des familles, il en ressort que plus de la moitié des enfants qui utilisent cet arrêt ne sont pas domiciliés sur la commune.

Autres sujets traités : L'avancement de grade de la secrétaire, le renouvellement du contrat CNP et le vote des indemnités aux comptables.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 50.